

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 avril 2017

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 13 avril 2017, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Etaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, MM. Bellanger, Pottier, Mme Marteau, M. Jarry, Mme Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier et M. Beunard

Absents excusés : Mme Planchenault (pouvoir donné à Mme Thériau), Mme Hiland et M. Godin (pouvoir donné à M. Travers).

Secrétaire de séance : M. Xavier POTTIER

Ordre du jour

- ☞ Comptes administratifs de 2016 (eau, assainissement, lotissements et commune)
- ☞ Budgets primitifs de 2017 (hameaux Venage+Paillardière, Nouveau Quartier – Chemin du Coudray et Commune)
- ☞ Fixation des taux d'imposition de 2017
- ☞ Laval Agglomération – Transfert compétence enseignement artistique
- ☞ Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires – Maîtrise d'oeuvre
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2017

En ce qui concerne la subvention allouée à l'école privée, une élue demande qu'il soit précisé, comme il l'a été dit lors de la dernière réunion, que le Conseil Municipal sera vigilant quant à l'affectation des fonds alloués et veillera notamment à ce qu'ils ne soient pas utilisés pour financer des dépenses d'investissement.

Subvention ASLM

Puis, M. le Maire informe que la commune s'était engagée auprès de l'ASLM à supporter la totalité du salaire d'emploi d'avenir de Dylan NEVEU. Le coût supporté en 2016 étant de 3 369,40 € alors que la commune n'a versé que 3 016 €, il est décidé d'attribuer à l'ASLM un complément de subvention de 353,40 €. De ce fait, la subvention de 2017 passe de 7 619,40 € à 7 972,40 € (une régularisation devra donc être effectuée lors d'une prochaine DM). Par contre, comme indiqué dans le dernier compte rendu, la commune ne prendra pas en charge La quote-part de l'augmentation de salaire accordée à Dylan NEVEU pour la période d'avril 2017 à janvier 2018 de 121,66 €.

Le compte rendu est ensuite approuvé sans autre observation

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Droit de préemption urbain : Néant

Devis divers : acceptation du devis MELANGER, mieux-disant, d'un montant de 684 € TTC pour la fourniture et la pose de 3 cavurnes dans le cimetière, à droite du jardin du souvenir.

COMPTE ADMINISTRATIFS DE L'ANNEE 2016 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Il s'agit des derniers comptes administratifs puisque les services eau et assainissement sont transférés à Laval Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, les transferts de résultats n'ayant pas eu lieu en début d'année (sur demande de plusieurs communes, dont Laval et Montigné) et en l'attente du rapport définitif de la CLECT (commission locale des charges transférées), les résultats seront repris dans le budget primitif communal de 2017.

SERVICE EAU

	Section d'investissement		Section d'exploitation	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'exercice	75 510,00	20 909,02	113 339,60	117 949,24
Dépenses	115 500,21	10 917,91	205 000,00	106 232,37
Résultats de l'exercice		9 991,11		+ 11 716,87
Reprise des résultats 2015	+ 39 990,21	+ 39 990,21	+ 91 660,40	+ 91 660,40
Résultats définitifs		+ 49 981,32		+ 103 377,27
Reste à réaliser à reporter/17		0,00		
Solde		+ 49 981,32		+ 103 377,27

Le résultat global de clôture s'élève dont à 153 358,59 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

	Section d'investissement		Section d'exploitation	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes	26 065,00	24 661,09	53 980,71	67 601,41
Dépenses	76 526,02	14 784,05	63 000,00	49 579,47
Résultats de l'exercice		9 877,04		18 021,94
Reprise des résultats 2015	+50 461,02	+ 50 461,02	9 019,29	+9 019,29
Résultats définitifs/Exercice		60 338,06		27 041,23
Reste à réaliser à reporter/17		0		
Solde		60 338,06		27 041,23

Le résultat global de clôture s'élève donc à 87 379,29 €

Les comptes administratifs de ces 2 services sont approuvés à mains levées par 13 voix (le maire s'étant retiré au moment du vote).

Puis, P. BELLANGER donne un compte rendu de la réunion de la CLECT du 06 avril 2017 au cours de laquelle ont notamment été évoquées les modalités de transferts des résultats eau et assainissement. Pour Montigné, comme indiqué ci-dessus, le résultat comptable des 2 services est de 240 737,88. Par contre, le résultat constaté au 31/12/2016 était de 183 103 €. La différence de 57 635 € correspond aux factures émises et non réglées au 31/12/2016. Celles-ci sont sensé avoir été encaissées depuis cette date et figurer dans la trésorerie communale. Il est également précisé que faute de transfert au 01/01/2017, Laval Agglomération a été dans l'obligation de créer une ligne de trésorerie de 8 millions d'euros (le montant du transfert de la ville de Laval s'élevant à lui seul à 7,5 millions d'euros).

Puis, il informe que la CLECT accepte le principe d'un étalement des excédents et propose le reversement dès 2017 :

- de la trésorerie encaissée depuis le 1^{er} janvier 2017 (57 635 € pour Montigné),
- des restes à réaliser (néant pour Montigné)

et donne la possibilité de reverser le solde, correspondant au résultat au 31/12/2016 (183 103 € pour Montigné) en 4 versements identiques : le 1^{er} avant le 30/06/2017, le second en mars 2018, le 3^{ème} en mars 2019 et le dernier en janvier 2020 (avant le renouvellement de l'équipe municipale). Bien évidemment, les communes qui le souhaitent pourront reverser leur résultat plus rapidement.

En contrepartie, les communes qui opteront pour un étalement de leur reversement devront prendre en charge les frais financiers liés à l'ouverture de la ligne de trésorerie au prorata du montant restant à reverser.

Après discussion, le Conseil est favorable à l'étalement proposé, ce qui limiterait le versement de 2017 à 103 411 €.

HAMEAU DE VENAGE ET DE LA PAILLARDIERE

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2016

Section de fonctionnement

Recettes =	103 631,21 €
Dépenses =	68 919,90 €
Excédent	34 711,31 €

Section d'investissement

Recettes =	65 042,75 €
Dépenses =	112 523,01 €
Déficit	47 480,26 €

Globalement, ce budget présente un déficit de 12 768,95 €, moins important que celui de l'année 2015 (32 677 €), du fait de la vente d'une parcelle en 2016 pour 23 785 €. A ce jour, il reste 3 parcelles à vendre, d'une surface globale de 1 316 M². Néanmoins, M. le Maire informe qu'il est en contact avec un couple qui serait intéressé (sous réserve de l'obtention d'une mutation) par l'achat de 2 parcelles pour la construction d'une seule maison. Cette possibilité n'étant pas admise par le règlement, le Conseil Municipal accepterait de revoir le parcellaire (regroupement d' 1 parcelle ½ pour créer un nouveau lot et proposition aux co-lotis d'agrandir leur propriété). Dans ce cas, il serait nécessaire de déposer un modificatif de permis d'aménager.

BUDGET PRIMITIF DE 2017

Le budget primitif s'équilibre à la somme de 143 771,57 € dont :

- 96 291,31 € en fonctionnement
- 47 480,26 € en investissement

Il est inscrit la vente des 3 parcelles restantes. Dans le cas où elles ne seraient pas vendues fin 2017, il faudrait prévoir l'inscription d'écritures de stocks. En matière de travaux, il reste des travaux de voirie (reprofilage + enrobé de trottoirs) et d'éclairage public à réaliser (coût de l'ordre de 15 000 €).

Ces 2 budgets sont votés à l'unanimité par vote à mains levées.

NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2016

Section de fonctionnement

Recettes =	396 002,30 €	
Dépenses =	350 424,01 €	
Excédent		45 578,29 €

Section d'investissement

Recettes =	555 000,00 €	
Dépenses =	666 716,35 €	
Déficit		116 716,35 €

Globalement, le déficit s'élève à 71 138,06 € (tout en sachant qu'il reste un emprunt de 150 000 € à rembourser). Si l'on reprend l'ensemble des opérations effectuées depuis son lancement, le lotissement présente donc au 31/12/2016 un déficit de 221 138,06 € (qui continue à augmenter du fait de la réalisation en partie des travaux de 2^{ème} phase).

De plus, l'acquéreur de la parcelle 14a se rétracte au regard des coûts de travaux de terrassement et de déplacement de compteur (lié au redécoupage du lot). Néanmoins, il lui est demandé de nous transmettre son projet de construction afin de le soumettre au cabinet d'études pour avis et recherche de solutions moins onéreuses adaptables à la topographie du terrain (s'agissant là d'une construction dans une pente montante).

Une projection à long terme, prenant en considération la vente de l'ensemble des parcelles et les coûts de travaux restant à réaliser fait ressortir un déficit prévisionnel de 201 419,20 € pour la 1^{ère} tranche. Ce déficit est dû :

- à la vente des terrains à un prix inférieur au prix de revient pour se caler au prix du marché (60 € TTC au lieu de 67 € TTC)
- à la viabilisation de la zone locative du Verger de 150 000 € (non prise en compte),
- à la cession du terrain à Méduane Habitat à un coût inférieur à celui qui avait été envisagé au début de l'opération,
- à une charge financière plus importante.

En ce qui concerne la 2^{ème} tranche et contrairement à nos espérances, le budget prévisionnel laisse présager un léger déficit (- 10 000 €), lequel ne prend pas en compte l'acquisition des terrains effectuée en 2014 et intégrée dans la 1^{ère} tranche.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- souhaite rencontrer le cabinet d'études afin de réexaminer sur place les caractéristiques de chaque lot pour définir un profil de construction adaptable à la topographie tout en limitant les surcoûts de construction, ce qui nécessitera vraisemblablement le dépôt d'un nouveau modificatif de permis d'aménager,
- décide de renouveler l'opération de communication dans le supplément immobilier de Ouest-France (le prochain ne paraîtra qu'en octobre 2017),
- envisage de reprendre contact avec les lotisseurs à l'automne prochain,
- est favorable à la cession du lot 2 aux 2 propriétaires riverains au prix de 52 € TTC le M² (même prix que celui qui a été consenti au propriétaire de la parcelle 17 pour le rachat de la bande de terrain jouxtant sa propriété suite au redécoupage des lots 18 et 19)

Le Maire s'étant retiré, le compte administratif est adopté par vote à mains levées par 10 voix pour et 3 abstentions (les 3 élus qui s'abstiennent demandant plus de vigilance pour les opérations à venir).

BUDGET PRIMITIF 2017

Il s'équilibre à la somme de 650 332,70 € dont :

- 383 616,35 € en fonctionnement,
- 266 716,35 € en investissement.

En matière de dépenses, il est prévu le 2^{ème} versement de 75 000 € à Méduane Habitat et la prise en charge des travaux de 2^{ème} phase engagés en fin d'année dernière.

Pour l'équilibre du budget, il a fallu inscrire 156 378,06 € de vente de terrain (une vente a été signée en avril dernier).

Ce budget est adopté par vote à mains levées par 11 voix pour et 3 abstentions (pour les mêmes raisons que le CA).

BUDGET COMMUNAL

COMPTE ADMINISTRATIF DE 2016

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Recettes de l'année	628 880,00	252 436,98	898 531,86	911 083,87
Dépenses	488 180,91	132 429,55	1 012 220,00	811 610,34
Résultats de l'exercice		120 007,43		99 473,53
Reprise des résultats 2015	-140 699,09	- 140 699,09	+ 113 688,14	+ 113 688,14
Résultats définitifs de l'exercice		-20 691,66		+ 213 161,67
Restes à réaliser à reporter/17				
- Dépenses = 288 714,00		-88 714,00		
- Recettes = 200 000,00				
Solde		- 109 405,66		+ 213 161,67

Globalement, en 2016, les dépenses de fonctionnement (après déduction des opérations exceptionnelles et d'ordre), d'un montant de 781 610 €, ont augmenté de 2,54 % par rapport à celles de 2015 (la hausse la plus importante étant enregistrée en charges de personnel : + 17 307 € liée à l'augmentation du temps de travail de la coordinatrice jeunesse au 01/09/2016 et l'emploi de personnel de l'association GENIE au niveau des services techniques)

Les recettes de fonctionnement après déduction de l'excédent de l'exercice précédent sont stables (911 104 € en 2016 contre 912 118 € en 2015) et ce, malgré la baisse des dotations d'état de 20 292 €.

L'épargne de gestion atteint 150 054 €, ce qui dégage après remboursement de la dette une capacité d'autofinancement de 60 885 € (en baisse par rapport à 2015 et 2014).

Section d'investissement

Recettes : 252 436,98 €
 Dépenses : 273 128,64 €
 Déficit 20 691,66 €

Outre la reprise du déficit de 2015 (140 699,09 €), le remboursement du capital des emprunts (68 606,97 €), les opérations d'ordre (2 420,44 €), les remboursements de dépôts et cautionnements (775 €), les principales dépenses effectuées en 2016 sont :

• Remplacement extincteurs de + de 10 ans	490,40 €
• Etude regroupement locaux scolaires	2 136,00 €
• Pose rideau intérieur/salle du Verger	821,53 €
• Travaux accessibilité église (marche + dépl. Réseaux)	7 891,72 €
• Travaux étanchéité restaurant scolaire	1 262,47 €
• Aménagement rue du Verger	13 104,48 €
• Travaux terrassement cour de la Forge	2 870,21 €
• Travaux dans chemins	8 996,95 €
• Installation prises/décos de Noël	1 050,00 €
• Achat de guirlandes de Noël	1 680,00 €
• Remplit baie vitrée+fenêtres studio+vitres salon coiffure	5 244,00 €
• Solde travaux voie contournement de Narbonne	9 095,77 €
• Solde honoraires maîtrise d'œuvre – Multiservices	746,23 €
• Démolition remise de la Forge	5 237,38 €

Ces travaux ont été financés par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2015 (98 817,00 €), le fonds de compensation de TVA (34 171,00 €), la taxe d'aménagement (19 679,07 € dont une partie sera à reverser à Laval Agglo en 2017), les opérations d'ordre et cautionnements (22 045, 46 €) et l'encaissement de subventions (3 535,20 € pour l'aménagement de la rue du Verger et des Lauriers, 13 596,00 € pour l'aménagement de l'espace multisports et 60 593,00 € du FISAC pour le multiservices).

L'excédent cumulé des 2 sections s'élève à 192 470,01 €

Restes à réaliser

Recettes : 200 000,00 € (montant de l'emprunt pour l'acquisition de la propriété FOUQUET),

Dépenses : 288 714,00 € dont :

- 8 081,00 € en travaux d'accessibilité dans les bâtiments communaux,
- 3 480,00 € pour l'étude de regroupement des locaux scolaires et périscolaires (plan et estimatif des travaux pour dépôt dossiers de demande de subventions),
- 28 870,00 € pour le remplacement des menuiseries extérieures de la façade sud de la Mairie et la réfection des tuffeaux,
- 8 463,00 € pour l'aménagement du parking de la Rue des Lauriers (solde marché)
- 27 020,00 € pour l'aménagement de la Rue du Verger,
- 212 800,00 € pour l'acquisition de la propriété Fouquet

Si l'on tient compte de ces restes à réaliser, l'excédent de clôture est de 103 756,01 € (113 689,05 € en 2015, 28 341,35 € en 2014).

Puis, conformément aux instructions budgétaires, le Conseil Municipal décide :

- de répartir l'excédent de fonctionnement de 2016 comme suit :
 - 109 406,00 € à l'article 1068 en investissement pour couvrir le déficit d'investissement et le solde négatif des restes à réaliser,
 - 103 755,67 € au 002 en fonctionnement,
- d'intégrer les excédents eau et assainissement des budgets eau et assainissement dans le budget communal en l'attente du reversement à Laval Agglomération comme suit :
 - 130 418,50 € au 002 en fonctionnement,
 - 110 319,38 € - 20 691,66 € (déficit d'investissement communal), soit 89 627,72 € au 001 en investissement.

Ce compte administratif est voté par 13 voix à mains levées (le maire s'étant retiré au moment du vote)

Le Conseil Municipal approuve également l'ensemble des comptes de gestion du Receveur faisant ressortir les mêmes résultats.

BUDGET PRIMITIF DE 2017

Le budget communal s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 2 353 930,00 € dont :

- 1 192 430,00 € en section de fonctionnement,
- 1 161 500,00 € en section d'investissement

Section de fonctionnement

Les dépenses (hors prélèvement pour la section d'investissement de 174 430 €, la reprise des excédents de fonctionnement eau et assainissement et la subvention d'équilibre de 30 000 € pour le budget annexe du Nouveau Quartier) s'élèvent à 857 581,50 € et augmentent de 2,99 % par rapport au BP 2016 dont :

- + 0,8 % soit + 2 116 € en achats de biens et services (263 785 € en achats de prestations, électricité, combustibles, achats de petit matériel, entretien espaces verts, bâtiments, voies et réseaux, assurances),

- + 5,1 % soit + 31 140 € en frais de personnel (388 990 € en rémunérations agents, charges sociales et assurances – Augmentation s'expliquant par l'augmentation du temps de travail de l'emploi de la coordinatrice jeunesse depuis le 01/09/2016, maintien de salaire et remplacement d'un agent en arrêt de travail depuis mai 2016),

- + 3,10 % soit + 4 458 € en autres charges de gestion (148 472 € en indemnités, cotisations, participations autres communes, syndicat de bassin du Vicoin et subventions aux associations et école privée...),

- + 6,21 % soit + 1 276 € en charges financières (les intérêts de la dette diminuent (ils passent de 20 562 € à 20 380 €) mais des crédits ont été inscrits pour la prise en charge de frais liés à la réalisation d'emprunts et d'intérêts pour la ligne de trésorerie,

Progression également pour les atténuations de produits (+ 4 055 €) et baisse pour les transferts entre sections (- 6 190 €).

Les recettes de fonctionnement augmentent de façon plus significative : + 7,12 % (+ 63 644 €), notamment en remboursements sur rémunérations, locations d'immeubles et surtout en produits exceptionnels (ventes de 2 terrains par Méduane Habitat et de chemins). Les dotations d'Etat diminuent encore cette année. La dotation forfaitaire enregistre une baisse de 7 % : le montant notifié pour 2017 est de 143 608 € alors qu'elle s'élevait à 200 731 € en 2012 (- 57 123 € en 5 ans).

Contributions directes

Toutes les bases d'imposition sont majorées en 2017, au niveau national, de 0,4 % (1,00 % en 2016 et 0,90 % en 2015). Il s'agit là d'un taux historiquement bas.

Aussi, compte tenu de cette augmentation limitée et de la baisse régulière et significative des dotations d'état, la commission des finances propose une augmentation de 20 000 € supplémentaires en produits des contributions directes.

Après une longue discussion et avoir constaté que les taux appliqués par la commune sont inférieurs aux taux départementaux et nationaux des communes de la même strate démographique et aux taux appliqués par les communes de 2^{ème} couronne de Laval Agglomération,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE d'augmenter le produit attendu des contributions directes de 20 000,00 €,

- PRECISE que cette augmentation sera proportionnelle entre les 3 taxes (le taux du foncier non bâti ne pouvant progresser plus vite que celui de la taxe d'habitation),

- FIXE comme suit les taux d'imposition de 2017 :

- × 17,29 % (au lieu de 16,24 %) pour la taxe d'habitation (Pour les communes de même strate de population, taux moyen départemental : 28,87 % et taux moyen national : 24,38 %),

- × 21,92 % (au lieu de 20,70 %) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, (taux moyen départemental : 25,45 %, taux moyen national : 20,85 %)
- × 38,30 % (au lieu de 36,18 %) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 45,23 %, taux moyen national : 49,31 %)

Annuité de la dette

Elle s'élève en 2017 à 97 370,19 € (76 990,52 € en capital et 20 379,67 € en intérêts) contre 89 168,64 € en 2016.

Section d'investissement

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 161 500,00 € (voir tableaux annexés).

Il est précisé que la commune n'a pu bénéficier, cette année, d'aide dans le cadre du contrat de ruralité (cf. réunion du 16/02/2017). Le projet d'aménagement de la Rue des Lauriers n'a pas été retenu car les études étaient déjà bien engagées. Par contre, s'agissant d'une planification sur 3 à 4 ans, le projet de regroupement des locaux scolaires pourrait éventuellement en bénéficier.

En sus des propositions faites par la commission des finances, il est décidé d'inscrire 15 000 € pour poser un nouveau réseau d'évacuation d'eaux pluviales entre la rue des Ecoles et le regard situé à proximité du multisports (via le passage de l'école privée).

Par ailleurs, il est mentionné qu'il n'a pas été inscrit de crédits pour l'évacuation des eaux pluviales du secteur de la Marandais/Jarrière (M. BRETON n'est pas venu au rendez-vous qui lui avait été fixé).

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité par vote à mains levées.

LAVAL AGGLOMERATION – TRANSFERT COMPETENCE ARTISTIQUE

Laval Agglomération et les élus municipaux en charge de la culture réfléchissent, depuis le début du mandat, au transfert de la compétence « enseignement artistique » au niveau intercommunal.

Espélia, cabinet spécialisé, est chargé d'en étudier les impacts depuis 2015. Les conclusions de cette étude préalable, présentées au bureau communautaire du 04 juillet 2016, ont permis de retenir les grands principes du transfert. Au regard de ces principes, le bureau communautaire du 12 septembre 2016 a approuvé le projet culturel d'enseignement artistique dans l'agglomération lavalloise : projet culturel qui définit les attentes dans ce domaine et fixe l'offre culturelle future et son organisation. Par ailleurs, les orientations « ressources humaines » et tarifaires accompagnant le transfert de la compétence « enseignement artistique », comprenant la danse, le théâtre, la musique, les arts visuels ont été présentées le 13 janvier 2017 au bureau communautaire qui a donné un avis favorable. Enfin, le Conseil Communautaire, réuni le 27 mars 2017, a approuvé l'extension des compétences facultatives de Laval Agglomération en matière de : « organisation et financement de l'enseignement artistique s'agissant de musique, dans, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire, ainsi que les

actions portées ou accompagnées par celui-ci ». Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de Laval Agglomération, pour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Aussi, après discussion, LE CONSEIL MUNICIPAL

- SE PRONONCE favorablement sur l'extension des compétences facultatives de Laval Agglomération,
- PREND ACTE qu'un nouveau paragraphe sera ajouté à l'article 4, chap.3.18 de la charte communautaire libellé comme suit : organisation et financement de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels dans le cadre du conservatoire communautaire ainsi que les actions portées ou accompagnées par celui-ci »,
- AUTORISE le Maire à signer tout document à cet effet.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Conformément aux différentes délibérations prises en 2016 (mai, septembre, octobre et novembre) et sachant que la commune a obtenu une subvention au titre de la DETR, le Conseil Municipal décide :

- d'engager le projet,
- de confier la maîtrise d'œuvre de ce projet à A3 Architecte et
- d'accepter sa proposition d'honoraires de 7 % du coût prévisionnel HT des travaux.

Une 1^{ère} rencontre de la commission en charge de ce dossier, du maître d'œuvre et de la directrice de l'école publique est programmée le 27 avril 2017, à 18 heures.

PLUi – REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique de présentation des orientations générales du PLUi aux habitants des communes d'Ahuillé, L'Huisserie, Montigné et Nuillé (correspondant au secteur 3) aura lieu le mardi 30 mai 2017, à 20 heures, à l'espace du Maine à L'Huisserie. Un avis sera affiché en Mairie et porté sur le site internet de la commune.

FUSION LAVAL AGGLOMERATION ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRON

Une réunion plénière de l'ensemble des conseillers municipaux des communes de Laval Agglomération et de la Communauté de communes de Loiron aura lieu le lundi 03 juillet à 20 heures (le lieu n'est pas encore défini).

OSTEOPATHE

Un jeune ostéopathe, originaire de Nuillé, souhaiterait s'installer dans 2 communes, l'une proche de Laval et l'autre dans le sud Mayenne où il tiendrait des permanences, dans chacune d'elles, quelques jours par semaine. Il est intéressé par Montigné et recherche un petit local (2 pièces seraient suffisantes : cabinet + salle d'attente).

RENCONTRE AVEC M. TAFFOREAU

Rendez-vous est pris avec M. TAFFOREAU le jeudi 20 avril 2017, puis avec le notaire de la commune le 28 avril 2017.

FETE DU JEU

Elle a rencontré un vif succès puisqu'il y a été enregistré 260 entrées (contre 180 l'an dernier). La commission a donc décidé de reconduire cette manifestation en 2018.

LES MOTARDS ONT DU CŒUR

Cette association passera dans la commune le dimanche 30 avril 2017, vers 10 H 20, avec un arrêt sur le parking de la Rue des Lauriers, face au Pétoulet et à la boulangerie.

VELO AGGLO RETRO

Cette manifestation se déroulera les 17 et 18 juin prochains. Elle fera escale à Montigné, Cour du Verger, le dimanche après-midi, pour une pause « orangeade et madeleines ». Les personnes qui souhaitent y participer doivent s'inscrire à l'Office du Tourisme du Pays de Laval (Tél. 02.43.49.45.26) du 06 avril au 09 juin.

JOURNAL D'INFORMATIONS

Le prochain journal d'informations paraîtra fin juin 2017.

ACCUEIL DE LOISIRS DE JUILLET 2017

Le centre de loisirs fonctionnera du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet. L'équipe d'animation est constituée de 5 personnes : Anne-Sophie (directrice), Dylan (qui assurera les fonctions de directeur-adjoint) et de 3 animateurs de Montigné (dont 1 en qualité de stagiaire).

Programme d'activités (de dehors des activités sur le centre)

Pour les 3/6 ans, il est prévu une journée à la ferme pédagogique de St Georges Buttavent, une séance piscine à l'Aquabulle, une visite chez un apiculteur de Courbeville, une sortie au centre initiation nature au bois de L'Huisserie, une journée au refuge de l'Arche et une nuitée sous tente. Le coût des transports pour l'ensemble de ces activités est estimé à 840 €

Pour les 7/11 ans, il est prévu une journée au vélo-rail du Gast (53), une séance piscine à l'Aquabulle, une journée atelier création cinématographique avec l'association Paysaso Loco au musée du château de Mayenne (limité à 12 enfants), des ateliers radio « l'autre radio » à Château Gontier et une journée à l'Enigmaparc en intercommunalité avec le centre de Nuillé. Coût des transports : 840 €

Il est également envisagé l'organisation d'un camp multisports pour les 7/11ans avec le centre d'Ahuillé à Sillé le Guillaume (paddle/canoë, VTT, tir à l'arc, course d'orientation et escalade). Le coût en serait de 114,50 € environ par enfant.

Le conseil municipal valide ce programme et charge Anne-Sophie de l'établissement de la plaquette.

TRANSPORTS

Une ligne TUL a été créée entre Argentré et Laval (en raison d'une fréquentation importante du TULIB). Puis, N. MANCEAU informe que toutes les demandes liées au transport sont étudiées par Laval Agglo (toutes celles n'ayant pas d'impact budgétaire ont été validées).

Les tarifs des cartes scolaires et « senior de + de 60 ans » vont augmenter à la rentrée de septembre 2017 de 0,6 %.

DATES DES PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Jeudi 11 mai 2017
- Jeudi 08 juin 2017
- Jeudi 06 juillet 2017
- Jeudi 14 septembre 2017
- Jeudi 12 octobre 2017
- Jeudi 16 novembre 2017
- Jeudi 07 décembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H 15

Visé par le secrétaire
De séance,

Le Maire,